

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 19/06/2008

Présent(e)s :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, GINI Patrick, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
Absente excusée :	PERALTA Françoise, qui donne procuration à PERRIN Raphaël,
Secrétaire de séance :	CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 15/05/2008 qui est approuvé à l'unanimité.

## **I. COURRIER DE M. ET MME MEQUIGNON :**

*Ce point, à l'ordre du jour en position 14, est traité en priorité, compte-tenu de la présence annoncée des auteurs de ce courrier.*

M. et Mme MEQUIGNON doivent quitter leur appartement le 30.06.08 et sont à la recherche d'un appartement. Ils avaient sollicité celui du bâtiment de la Poste.

Lors de la séance du 15.05.08, le Conseil Municipal avait considéré que l'appartement ne répondait pas aux normes de décence et ne pouvait donc être loué en l'état. Néanmoins, si les demandeurs apportaient la preuve qu'ils n'avaient pas trouvé d'autre logement à louer, l'assemblée délibérante était prête à proposer ledit appartement comme hébergement temporaire jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2008, moyennant un forfait de 200 € parmois, charges non comprises.

Or, entre-temps, un appartement dans le Groupe Scolaire devient vacant et est proposé à M. et Mme MEQUIGNON sur la base d'un bail locatif. Mme Claudie PILLARD, qui a délégation pour la gestion locative des baux, a rencontré les demandeurs et fait visiter l'appartement. Dans l'attente d'une réponse non parvenue dans le délai convenu, les demandeurs sont à nouveau sollicités et communiquent alors une information nouvelle concernant la possession d'un chien. Selon le règlement intérieur de l'école qui en interdit la présence dans le bâtiment, il devient donc impossible d'attribuer ce logement.

En parallèle et suite à la visite du bâtiment de la Poste effectuée il y a deux mois par les membres du Conseil Municipal, la question d'un investissement conséquent pour proposer une location ou la cession de la partie logement, avec du stationnement aménagé sous la Poste est posée.

Les discussions préliminaires ayant été favorables à la 2ème solution, M. Le Maire demande au Conseil Municipal s'il est toujours favorable à la cession d'une partie du bâtiment étant entendu

que la commune avait acquis ce bâtiment dans le but de préserver les bureaux de Poste à Septmoncel. Le Conseil Municipal est prêt à envisager la cession à la condition que celle-ci puisse être valorisée par du stationnement.

A l'arrivée de M. et Mme MEQUIGNON, M. le Maire donne lecture de leur courrier du 11 juin reçu le 13 juin, dans lequel ils font part de leur désir de rester à Septmoncel, des démarches effectuées pour trouver d'autres logements (loyers trop élevés) et de leur souhait de louer l'appartement de la Poste en y réalisant quelques travaux.

M. le Maire rappelle les différentes propositions, fait part d'une circulaire de M. le Préfet en date du 23 avril 2008 qui engage les collectivités territoriales à lutter contre l'habitat indigne et informe du souhait du Conseil Municipal de céder la partie habitation du bâtiment de la Poste après aménagement de stationnement.

M. le Maire interroge ensuite l'assemblée afin de savoir si elle est favorable de proposer à M. et Mme MEQUIGNON une convention d'hébergement temporaire dans le bâtiment de la Poste, sur la base initiale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de mettre à disposition le logement de la Poste à titre d'hébergement temporaire pour une durée de quatre mois ne pouvant excéder le 31 octobre 2008. Par ailleurs, un point sur la situation sera fait au 1<sup>er</sup> septembre 2008.

M. et Mme MEQUIGNON demandent à ce qu'un courrier soit adressé à leur propriétaire actuel.

## **II. DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2008**

### **A) PARC NATUREL DU HAUT-JURA : OPERATION COLLECTIVE BIENNE**

M. le Maire fait part du courrier du Parc Naturel Régional du Haut-Jura du 05/05/08 relatif à l'opération « Défi Bienne » menée ces deux dernières années, qui a permis la localisation des émissions de micropolluants métalliques et la réduction des déversements de cuivre et de nickel dans la rivière de la Bienne et affluents.

Afin de parvenir à rétablir un bon état général des eaux, une nouvelle opération est en projet qui couvrira un territoire plus étendu et apportera des aides financières majorées aux entreprises qui engagent des investissements visant à réduire les pollutions. Il est rappelé également l'obligation qu'ont les collectivités de régulariser les déversements d'eaux usées, autres que domestiques, dans leur réseau d'assainissement.

Pour adhérer à cette opération programmée sur 5 ans, il est demandé une participation aux collectivités volontaires qui, pour Septmoncel, représente un montant annuel de 242€.

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise DALLOZ, suite à un problème de déversement de boues, a bénéficié d'aides pour la mise aux normes du retraitement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité, est favorable à cette participation et comme cette dépense n'a pu être inscrite au budget 2008 décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 022 : (Dépenses imprévues de fonctionnement) : - 250€
- Compte 6554: (Contribution aux organes regroupés) : + 250€

### **B) ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION POS : HONORAIRES COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Suite à la modification du Plan d'Occupation des Sols de la commune, le Tribunal Administratif de Besançon a adressé un courrier en date du 21/05/08, fixant l'indemnité de M. Jean-Claude GAILLARD, commissaire enquêteur désigné pour l'enquête publique, à 1 030.09 €.

Considérant que cette dépense n'était pas connue au moment de l'élaboration du budget 2008, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 022 : (Dépenses imprévues de fonctionnement) : - 1050€
- Compte 6226 (Honoraires): + 1050€

#### C) OUVERTURE DE CREDIT AU COMPTE 6065 POUR BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Suite aux investissements pour création de nouveaux locaux, et à la possibilité de mettre en œuvre une politique d'engagements réciproques entre la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) et la Commune, pour l'achat d'ouvrages à la bibliothèque communale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 022 : (Dépenses imprévues de fonctionnement) : - 700€
- Compte 6065(Livres, disques, cassettes): + 700€

Suite au Conseil d'Ecole et à l'expression de besoins spécifiques, M. le Maire propose que cette dépense soit imputée à la dépense globale d'ouvrages, comme suit :

- Ouvrage commandé par l'Ecole pour besoins spécifiques 150 €
- Autres ouvrages 550 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette répartition.

#### D) GOUDRONNAGE CHEMIN DES FONTANETTES

M. le Maire fait part des travaux de goudronnage commandés à titre privé par des riverains du chemin des Fontanettes. Considérant l'intérêt de réaliser un programme de travaux sur la partie communale en même temps, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 020 : (Dépenses imprévues d'investissement) : - 4000€
- Compte 2152 (Installations de voirie) opération 200 : + 4000€

Par ailleurs, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à solliciter l'Aide Directe aux Communes Jurassiennes.

#### E) ACHAT ELAGUEUSE DEBROUSSAILLEUSE

M. le Maire fait part du besoin de l'employé communal de disposer d'une nouvelle débroussailleuse élagueuse plus performante (environ 600€), en complément de celle actuellement utilisée. De manière à prévoir d'autres éventuelles acquisitions, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

- Compte 020 : (Dépenses imprévues d'investissement) : - 1500€
- Compte 21578 (Matériel et outillage de voirie) opération 300 : + 1500€

### **III. INDEMNITE TRESORIER PAYEUR**

M. le Maire informe l'assemblée du départ de M. DEAS, Trésorier Payeur, le 09/07/2008.

Considérant qu'il convient de lui allouer son indemnité de conseil au prorata temporis du 01/01/08 au 09/07/08,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de verser l'indemnité d'un montant de 215.72 € brut, conformément à l'état liquidatif présenté.

#### **IV. CHOIX ENTREPRISE GOUDRONNAGE**

Les différentes offres des entreprises sollicitées pour réaliser le goudronnage (point à temps) des voies communales sélectionnées sont présentées aux membres du Conseil. Sur le critère de prix, l'offre la plus intéressante est celle de la SA Routière de Charchilla.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir ladite entreprise suivant sa proposition

Sachant qu'il est impératif que cette opération puisse être réalisée préalablement aux travaux rue de l'Eglise (mise en œuvre d'un peu de point à temps avant exécution d'un bicouche), le Conseil Municipal exige que cette contrainte soit prise en compte et que l'ensemble des travaux soient réalisés avant le 15/09/2008.

#### **V. SIDEC : COTISATION 2008**

M. le Maire rappelle que la commune de Septmoncel utilise les services d'aide à la gestion informatique des collectivités proposés par le SIDEC. Selon la délibération du SIDEC du 07/01/08, les conditions de participation financière pour l'année 2008 sont fixées à 895.02 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC, moyennant le paiement de la somme précitée et approuve l'adhésion de la collectivité aux missions d'intérêt commun du SIDEC concernant le service d'aide à la gestion informatique des collectivités et établissements publics du Jura.

#### **VI. PARTICIPATION VOIRIE ET RESEAUX (PVR)**

Dans certains cas définis par la loi, une collectivité qui est amenée à créer de nouvelles voies et réseaux, peut solliciter une participation (PVR) des propriétaires privés desservis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'instaurer le principe de la Participation pour Voie et Réseaux sur l'ensemble du territoire communal.

#### **VII. RECTIFICATION DE DELIBERATIONS POUR ACQUISITIONS DE PROPRIETES**

##### **A) ECHANGE DE BATIMENTS : COMMUNE /SA DALLOZ FRERES**

M. le Maire fait part d'une inversion des numéros de parcelles dans la délibération du 25 /04/ 08. Les termes de l'échange sont précisés à savoir : la parcelle cadastrée sous le n° 200 de la section AL appartient à la Commune de Septmoncel et les parcelles cadastrées sous les n° 166 et 167 de la section AL appartiennent à la SA DALLOZ Frères.

##### **B) PROPRIETE BENOIT GONIN**

M. le Maire informe que la parcelle cadastrée sous le n° 172 de la section AL a été omise sur la délibération du 25/06/07 portant sur l'acquisition de la propriété BENOIT-GONIN par la Commune de Septmoncel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, mandate M. le Maire pour rectifier en conséquence les deux délibérations afférentes à ces propriétés.

## **VIII. TABLEAU CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Les services du cadastre étant en possession du tableau, la question est ajournée et sera abordée lors d'une prochaine séance.

## **IX. ORGANISATION JOURNEE SOLIDARITE**

M. le Maire rappelle la loi n°2008-351 du 16 avril 2008 qui précise les modalités de réalisation de la journée de solidarité proposant trois options :

- Le travail d'un jour férié précédemment chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai
- Le travail d'un jour de réduction du temps de travail tel que prévu par les règles en vigueur
- Toute autre modalité permettant le travail de sept heures précédemment non travaillées, à l'exclusion des jours de congés annuels.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de laisser libre arbitre aux agents communaux pour travailler sept heures au titre de la journée de solidarité à l'exclusion des jours de congé annuel.

## **X. SYNDICAT MIXTE D'ACCOMPAGNEMENT DES AINES DU HAUT-JURA : MODIFICATION DES STATUTS**

M. Le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du Syndicat Mixte d'accompagnement des Aînés du Haut-Jura du 27/02/08 qui fait part de la modification de ses statuts accordant de nouvelles possibilités aux communes non adhérentes:

- « pour attribuer le statut de commune associée ou communauté de communes associée à celles non adhérentes au Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura, et ce, afin de leur permettre d'adhérer aux différents services proposés : Hébergement permanent, hébergement temporaire, accueil de jour, accueil repas de midi, portage de repas et transport et de permettre l'extension du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) du Haut-jura ».

Considérant l'intérêt d'adopter cette délibération pour permettre au Syndicat Mixte de développer son action, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité adopte la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte d'Accompagnement des Aînés du Haut-Jura.

## **XI. DOSSIER CONNECTIC**

M. le Maire fait part de la réunion qui a eu lieu en mairie et sur le terrain, le 11/06/08 en présence de M. CAVALIER, ingénieur à la Sté Connectic 39, Mme Sylvie MICHAUD, M. Jean-Christophe SAVOIE afin d'obtenir des explications techniques plus approfondies sur le projet de construction d'une station de rebond au Dîme qui permettra un dégroupage DSL en faisceau Hertzien. Lors de cette rencontre, la question a été étudiée de façon à ce que ces ouvrages s'intègrent au mieux dans l'environnement et soient en partie encastrés.

Suite à cette entrevue de nouveaux plans ont été élaborés améliorant considérablement l'intégration.

Néanmoins, considérant la présence possible d'ouvrages souterrains, notamment les réseaux d'assainissement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, souhaite vérifier l'implantation de ses réseaux souterrains avant de se prononcer.

## **XII. ECHANGE DE TERRAIN POUR PROJET D'ACCES AU BATIMENT DE LA POSTE**

M. le Maire a rencontré M. Philippe DALLOZ qui est favorable au projet.

L'échange consisterait :

- en une partie de la parcelle cadastrée AM 22 sous la Poste appartenant à la Sté DALLOZ Frères pour permettre l'aménagement de l'accès au bâtiment de la Poste par le bas,
- contre une partie du jardin de l'école, limitrophe à la propriété RICHARD, appartenant à la commune de Septmoncel, pour extension de parkings à « l'HLM de la Poste ».

Compte-tenu de la faible taille des parcelles concernées et des frais élevés de géomètre susceptibles d'être engendrés, M. Nicolas GINDRE propose que soit signé un acte sous seing privé de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à cette proposition et mandate le Maire pour engager et signer les documents relatifs à cette affaire.

## **XIII. AMENAGEMENT DE LA SEMAINE SCOLAIRE A LA RENTREE 2008**

M. Le Maire fait part de la nouvelle organisation scolaire du 1<sup>er</sup> degré qui va entraîner dès la rentrée de septembre 2008 le passage de la semaine de 26 h à 24 h avec 2 h de soutien facultatif pour les élèves en difficulté.

Parmi les différentes propositions d'aménagement du temps, le Conseil d'Ecole, dans sa réunion du 17.06.08, s'est prononcé à 6 voix sur 9 en faveur de la semaine de 9 ½ journées, solution qui respecte au mieux le rythme d'apprentissage des enfants.

Compte-tenu que cette solution est, en outre, la moins perturbante pour le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la décision du Conseil d'Ecole.

Parmi les autres points traités lors de cette réunion du Conseil d'Ecole :

- M. le Maire fait part de son inquiétude face à l'effectif annoncé pour la rentrée 2008.

Considérant qu'il y aura un faible effectif sortant ces prochaines années et un potentiel rentrant plus conséquent, M. le Maire envisage dès à présent une rencontre avec Mme l'Inspectrice d'Académie pour échanger sur cette question.

- Le Conseil d'Ecole expose une liste de travaux à étudier et à réaliser,

➤ Le Conseil d'Ecole a réagi par rapport à la somme inscrite au budget primitif (800 €) alors qu'il avait souhaité un investissement à hauteur de 1 600 € (dont 800 € pour l'achat d'un vidéo-projecteur).

Le Conseil Municipal avait jugé la dépense pour le vidéo-projecteur trop élevée au regard de sa véritable utilité supposée. M. le Maire demande à ce que des recherches et devis soient réactualisés pour envisager l'éventuel achat d'un vidéo-projecteur.

## **XIV. COMITE DEPARTEMENTAL DE MAINTIEN DES SERVICES HOSPITALIERS**

M. Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée d'un dossier du Comité Départemental de Maintien de tous les services hospitaliers existants, alertant sur les menaces qui pèsent sur le maintien du service chirurgie à Champagnole, des services chirurgie et maternité à St-Claude, sur les emplois à Lons Le Saunier (85 suppressions) et à Dole (50 suppressions).

Un déplacement en car, au départ des 4 villes, est prévu à Paris le 27 juin afin d'y rencontrer Madame le Ministre de la Santé.

Des élus se sont réunis au niveau départemental et souhaitent que les collectivités territoriales prennent une motion commune qui à ce jour n'est pas encore finalisée.

M. le Maire propose que le Conseil Municipal attende la proposition citée ci-dessus avant de prendre une délibération.

## **XV. SIGNALÉTIQUE**

Les acteurs de la vie économique ont été sollicités dans le cadre de la charte signalétique pour une harmonisation des panneaux.

Il a été demandé aux privés la somme de 175 € par panneau, sachant que la pose et l'entretien sont assurés par la commune. Seulement 1 personne a répondu favorablement.

Sachant que les panneaux non conformes doivent être déposés, M. le Maire rappelle l'importance d'un jalonnement uniforme. Il considère en outre que cette forme de signalétique est aussi un reflet du dynamisme d'une commune et suggère que la collectivité en assume le coût et indemnise les privés qui ont déjà payé.

Dans ce cas, 24 panneaux seraient à prévoir : 6 panneaux au carrefour de l'Étain, à l'embranchement du Coulou, 2 à Loge d'Arbey, 5 au Grand Essard, 4 à la Vie Neuve, 5 sur la Place, 1 Montépile.

M. Nicolas GINDRE pense que la Communauté de Communes a déjà fait un effort financier important et demande que les propriétaires soient à nouveau rencontrés individuellement et qu'une étude de leur réponse permette de prendre une décision.

## **XVI. QUESTIONS DIVERSES**

### **A) CHOIX DU LOGO POUR PRET A POSTER**

Suite à vote sur plusieurs propositions, un logo a été retenu et sera communiqué à la Poste pour finaliser l'opération.

### **B) VISITE DE LA MAISON DE L'ENFANCE**

Le Maître d'œuvre a été rencontré pour constater certains désordres apparus au niveau de la construction/réhabilitation de la Maison de l'Enfance.

### **C) BOULANGERIE**

Le projet d'acte est approuvé par la Sté DALLOZ Frères et par la Commune.

### **D) INSTALLATION DE VASQUES DEVANT L'ECOLE**

M. le Maire rappelle que ces vasques financées par la Communauté de Communes dans le cadre de l'aménagement du village ont pour but d'éviter les stationnements devant l'école, assurant ainsi une meilleure sécurité.

Des traçages doivent être effectués et M. le Maire suggère un traçage triangle avant les bandes rugueuses. Le problème de la sécurité étant récurrent, des solutions complémentaires sont étudiées, notamment la pose d'un panneau test.

E) RESTAURATION ANTEPENDIUM : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DES MOLUNES

M. le Maire informe l'assemblée de la délibération prise par la Commune des Molunes mentionnant son accord à la participation de la restauration de l'antependium à hauteur d'1/3 de la dépense.

E) FONDATION DU PATRIMOINE

Après exposé par M. le Maire, et considérant la participation à la restauration du Pont du Chapy par la Fondation du Patrimoine, Le Conseil Municipal est favorable à régler la cotisation pour 2008 qui s'élève à 50 €.

F) SIA DU CHAPY REUNION DU 19/06/08

M. Nicolas GINDRE, Président informe l'assemblée que le SIA du Chapy a donné son accord pour étudier l'implantation de la déchetterie mobile.

G) REUNION DU SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (SMDT)

Mme Claudie PILLARD, déléguée dresse un compte rendu de la réunion du SMDT.

Compte-tenu de la situation financière difficile, le SMDT doit rechercher des compléments de financement et travailler à promouvoir une diminution des charges. La participation financière des communes sera augmentée, de même, les prestataires seront sollicités (+ 150 €) et une sensibilisation sera faite auprès de ceux qui ne paient pas.

Le damage sera revu à la baisse avec une diminution des kms tracés. Enfin, la communication devra être améliorée.

Prochaine séance du Conseil Municipal le jeudi 17 juillet à 20h00

Séance levée à 0h 40

Le Maire,

Affiché le 26/06/2008

Raphaël PERRIN